

# Révision du PLU de Labenne

## Volet « environnement »



Fiche action n°G3-1	Synthèse de la concertation menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal
	<i>Atelier G3 : « Enjeux environnementaux dans le contexte de l'adaptation au changement climatique »</i>
	<i>Thématique concernée : Risques naturels</i>

### SYNTHESE DU CONTEXTE

La commune connaît, à l'image de nombreuses communes de la frange littorale aquitaine, un phénomène de recul progressif du trait de côte à l'intérieur des terres. Ce phénomène est susceptible de compromettre à terme l'existence de certains aménagements. La Commune de Labenne, dans le cadre d'un appel à projets d'origine ministérielle, a défini un « plan plage », en collaboration avec le GIP Littoral Aquitaine, qui aura vocation à répondre, en termes d'aménagements, à ce phénomène érosif à une certaine échéance donnée.

Ce plan plage, qui comporte actuellement plusieurs éléments, existe en tant que projet qui prévoit le recul d'installations existantes (poste MNS, sanitaires, commerces, locaux d'activité de surf...). Sa mise en œuvre, souhaitée par la commune, suppose une adaptation des dispositions de la loi littorale. Actuellement, et dans l'attente de cette adaptation, toute mise en œuvre effective de ce plan n'est pas possible et aucun calendrier de réalisation ne peut encore être défini.

### OBJECTIF RECHERCHE

Valoriser, dans l'attente de l'éclaircissement réglementaire (loi littorale), les réflexions abouties concernant les projets de la commune vis-à-vis de l'adaptation au recul du trait de côte.

### DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE

Expliquer, dans le rapport de présentation du futur PLU révisé, les dispositions prévues dans le cadre du Plan Plage par la commune, et justifier les impossibilités actuelles (mais temporaires), au regard des dispositions actuelles de la loi littorale, de traduire concrètement ces dispositions dans le plan de zonage et le règlement à venir.

PORTEUR DE L'ACTION	IDE Environnement dans le cadre du rapport de présentation (état initial, évaluation des effets sur l'environnement, raisons des choix effectués)
PARTENAIRES	Urbactis
CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin juin 2014 pour la finalisation de l'état initial,</li> <li>- Selon calendrier général de la mission de révision du PLU pour les autres chapitres du rapport de présentation rédigés par IDE Environnement.</li> </ul>

## RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

<b>Date</b>	3 juin 214
<b>Lieu</b>	Mairie de Labenne
<b>Horaires (atelier)</b>	9 h – 12 h
<b>Présents</b>	<p>RENARD Martin (GIP Littoral Aquitaine)            FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)            AVELLANO Max (Conseiller Municipal)            GERMAIN Philippe (Labennais + représentant LPO)            BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)            DELPUECH Jean-Luc (Maire)            CLAUDIO Pascale (Labennaise)            ZACHELLO Nicolas (Communauté de Communes MACS)            VIVES Gérard (DDTM)</p>
<b>Excusés</b>	<p>KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS)            EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes)            LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes)            LAGRAVE Renaud (Président GIP Littoral Aquitaine)            LASSALLE Véronique (DDTM)            ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan            BARROSO Christine (association Ekolondoï)            BENOIT-DELBAST Jacqueline            ETCHEVERRY Anne            CHARBONNIER Véronique            GOYENECHÉ Olivier            COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)</p>
<b>Animateur</b>	Philippe BROSSON (IDE Environnement)

# Révision du PLU de Labenne

## Volet « environnement »



Fiche action n°G3-2	Synthèse de la concertation menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal
	<i>Atelier G3 : « Enjeux environnementaux dans le contexte de l'adaptation au changement climatique »</i>
	<i>Thématique concernée : remontées de nappe</i>

### SYNTHESE DU CONTEXTE

Certains secteurs du territoire communal sont soumis, à des degrés variables, à un risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique superficielle. Récemment encore, de nombreuses constructions ont ainsi été inondées et il semblerait que ce phénomène soit particulièrement récurrent ces dernières années.

Il n'existe pas de cartographie précise de cet aléa à l'échelle de la commune. Actuellement, une cartographie précise et relativement synthétique est disponible, à petite échelle et sous forme « pixellisée », sur la base de données « en ligne » du BRGM. Ce dernier ne souhaite pas en outre s'engager à communiquer une cartographie plus précise de cet aléa.

### OBJECTIF RECHERCHE

Prendre en compte l'aléa d'inondation par remontée de la nappe phréatique dans le futur PLU révisé.

### DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE

Définir, sur la base de la carte schématique du BRGM et des données d'inventaires de constructions inondées disponibles auprès de la mairie de Labenne, une première carte interprétative du risque d'inondation, afin que ce dernier puisse être pris en compte dans le zonage et le règlement du futur PLU. Cette cartographie pourra bien évidemment être précisée dans le futur sur la base de l'évolution des connaissances concernant ce risque à l'échelle de la commune.

PORTEUR DE L'ACTION	IDE Environnement + Mairie de Labenne
PARTENAIRES	Urbactis
CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE	Juin-juillet 2014 (dans tous les cas avant le démarrage de la réalisation du zonage du PLU).

## RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

<b>Date</b>	3 juin 214
<b>Lieu</b>	Mairie de Labenne
<b>Horaires (atelier)</b>	9 h – 12 h
<b>Présents</b>	<p>RENARD Martin (GIP Littoral Aquitaine)            FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)            AVELLANO Max (Conseiller Municipal)            GERMAIN Philippe (Labennais + représentant LPO)            BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)            DELPUECH Jean-Luc (Maire)            CLAUDIO Pascale (Labennaise)            ZACHELLO Nicolas (Communauté de Communes MACS)            VIVES Gérard (DDTM)</p>
<b>Excusés</b>	<p>KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS)            EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes)            LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes)            LAGRAVE Renaud (Président GIP Littoral Aquitaine)            LASSALLE Véronique (DDTM)            ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan            BARROSO Christine (association Ekolondoï)            BENOIT-DELBAST Jacqueline            ETCHEVERRY Anne            CHARBONNIER Véronique            GOYENECHÉ Olivier            COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)</p>
<b>Animateur</b>	Philippe BROSSON (IDE Environnement)

# Révision du PLU de Labenne



Fiche action n°G3-3	<b>Synthèse de la concertation menée dans le cadre de la finalisation du diagnostic communal</b>
	<b><i>Atelier G3 : « Enjeux environnementaux dans le contexte de l'adaptation au changement climatique »</i></b>
	<b><i>Thématique concernée : protection de la ressource en eau souterraine utilisée pour l'alimentation publique en eau potable</i></b>

## SYNTHESE DU CONTEXTE

Le territoire communal est significativement recoupé par les périmètres de protection réglementaire (DUP) associés à un champ captant pour l'alimentation publique en eau potable. Un arrêté préfectoral de DUP définit les prescriptions réglementaires à respecter, pour chacun des périmètres de protection retenus (immédiat, rapproché, éloigné) en matière de maîtrise du risque de pollution de la ressource en eau brute utilisée. Ces dispositions, qui peuvent renvoyer à des dispositions générales de la réglementation générale et plus particulièrement de la réglementation sanitaire, ne sont pas reformulées dans l'actuel PLU.

## OBJECTIF RECHERCHE

Mieux intégrer dans le futur PLU les dispositions propres à la protection de la ressource en eau souterrain pour l'alimentation publique en eau potable.

## DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE

Expliciter de manière opérationnelle les attentes de l'arrêté préfectoral de DUP des périmètres de protection des captages pour l'eau potable dans le règlement du futur PLU révisé et pour les emprises concernées. S'appuyer, si nécessaire, sur les dispositions du Code de la Santé Publique, du règlement sanitaire départemental (ou type), voire des autres réglementations générales selon nécessités.

<b>PORTEUR DE L'ACTION</b>	<b>IDE Environnement</b>
<b>PARTENAIRES</b>	<b>Urbactis</b>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL OU ÉCHEANCE</b>	<b>En phase de définition du règlement du PLU</b>

## RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

<b>Date</b>	3 juin 214
<b>Lieu</b>	Mairie de Labenne
<b>Horaires (atelier)</b>	9 h – 12 h
<b>Présents</b>	<p>RENARD Martin (GIP Littoral Aquitaine)            FABRE Philippe (Service Urbanisme, Mairie de Labenne)            AVELLANO Max (Conseiller Municipal)            GERMAIN Philippe (Labennais + représentant LPO)            BRUNET Chantal (Conseillère Municipale)            DELPUECH Jean-Luc (Maire)            CLAUDIO Pascale (Labennaise)            ZACHELLO Nicolas (Communauté de Communes MACS)            VIVES Gérard (DDTM)</p>
<b>Excusés</b>	<p>KERROUCHE Eric (Président Communauté de Communes MACS)            EMMANUELLI Henri (Président du Conseil Général des Landes)            LEMONT Frédérique (Directrice de l'Environnement du Conseil Général des Landes)            LAGRAVE Renaud (Président GIP Littoral Aquitaine)            LASSALLE Véronique (DDTM)            ONF Sud-Ouest – Site de Mont-de-Marsan            BARROSO Christine (association Ekolondoï)            BENOIT-DELBAST Jacqueline            ETCHEVERRY Anne            CHARBONNIER Véronique            GOYENECHÉ Olivier            COUTURE Lionel (DGS, Mairie de Labenne)</p>
<b>Animateur</b>	Philippe BROSSON (IDE Environnement)